

FICHE MATÉRIEL

MATÉRIEL : CITYMASTER 1250 Confort
Famille de Matériel : BALAYEUSES DE VOIRIE
Référence : 1433-22SP



DESCRIPTIF DU MATÉRIEL

Présentation :

Balayeuse aspiratrice de voirie, très maniable grâce à sa conception articulée, de construction solide et robuste pour une utilisation professionnelle intensive et une grande longévité. Cabine confort avec climatisation

Caractéristiques :

- Dimensions Lxlxh : 394,4 x 119,3 x 199,5 cm – Poids : 1900 kg – dB(A) : 78
- Largeur de balayage ajustable du poste de conduite jusqu'à : 227 cm
- Volume benne à déchets en inox V2A : 1000 litres – Vidage en hauteur jusqu'à 145 cm
- Moteur Diesel Yanmar 4 cylindres à injection directe, 2189 cm³, refroidi par eau – Transmission hydrostatique
- Vitesse en déplacement maxi. : 30 km/h – Vitesse de travail : 16 km/h – 4 roues motrices en position travail

Points forts :

PERFORMANCES TECHNIQUES:

- Très maniable grâce à sa direction articulée hydraulique, grande surface vitrée pour la visibilité, climatisation
- Bonne accessibilité aux éléments principaux, réduisant le temps quotidien passé à l'entretien
- Puissant moteur, 4 roues motrices en mode travail. Franchissement aisé des bordures de trottoirs.

PERFORMANCES DEVELOPPEMENT DURABLE:

- Système de recyclage et de recirculation de l'eau dans le canal d'aspiration pour un travail sans poussière.
- Très faibles valeurs d'émission de gaz d'échappement et de consommation de carburant.
- Un balayage de qualité des surfaces extérieures évite le lavage des voiries très gourmand en eau

PERFORMANCES SECURITE:

- Cabine spacieuse climatisée et insonorisée, grande surface vitrée pour la visibilité, fenêtres coulissantes
- Fonctionnement intuitif permettant une prise en main rapide du conducteur à la conduite en sécurité.

Information fabricant :

Fabricant Allemand de machines industrielles de propreté. Création 1948. Cœur de gamme : autolaveuses et balayeuses. Cert. Environnementale DIN EN ISO 14001. Couverture nationale directe avec 14 Succursales

CHAMPS D'APPLICATION

Balayage des voies publiques